



## Sinistre dans période de la garantie décennale fuite

Par **christian**, le **05/04/2011** à **21:36**

Bonjour,

ayant fait construire une RP livrée en juillet 2001 et encore sous garantie décennale, il s'avère que les 2 douches dans 2 salles de bains distinctes et opposées provoquent une fuite provenant des parois (il s'avère que j'ai appris depuis lundi 4 avril 2011 que les parois en placo utilisés ne seraient pas adaptées à des pièces d'eau j'ai enlevé quelques faiences et j'ai constaté que le placo est hulide, moisie et que la laine de verre trempé

merci de me dire qui est responsable sachant qu'une déclaration de sinistre auprès de l'assureur du constructeur a été faite en juin et septembre 2010 et que la réponse donnée avant découverte de cela étant un problème d'usure et de joint sachant que cela sont bien entretenus mais selon un artisan vu hier lundi, cela viendrait de matériaux pas adapytés au DPU

merci de votre réponse  
C CHAMPION 0675825481

Par **vanceslas**, le **08/04/2011** à **23:23**

Lors de la construction vous avez du souscrire une assurance dommage ouvrage peut être

que votre constructeur vous l'a fournie activez celle-ci elle fera réparer les désordres et se retournera vers les responsables , agissez vite le mois de juillet va venir vite!!!